

BULLETIN D'INSCRIPTION 2022

Comme chaque année, la ville de Torcy accompagne les habitants qui souhaitent se réunir à l'occasion de la « Fête des voisins » afin de favoriser les échanges entre riverains d'une même rue ou d'un même quartier. Cette année, après deux éditions annulées pour cause de crise sanitaire, la date du 20 mai a été retenue au niveau national. Cependant, il est tout à fait envisageable d'organiser une « Fête des voisins » à une autre date.

Si vous souhaitez organiser une soirée conviviale avec vos voisins, la municipalité peut vous accompagner dans cette démarche. Pour cela, il suffit de compléter et renvoyer ce formulaire par mail à fetedesvoisins@mairie-torcy.org au moins 1 mois avant la date souhaitée.

Si votre « Fête des voisins » nécessite une restriction de circulation et de stationnement ou bien si vous souhaitez bénéficier du prêt de tables, chaises ou bancs, il vous faudra le préciser au moyen de ce formulaire.

Vous serez ensuite contacté par les services municipaux afin de définir les modalités pratiques d'organisation de votre événement.

ORGANISATEUR

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

INFORMATIONS GENERALES SUR L'ÉVÉNEMENT

Date souhaitée 20 mai 2022 Autre :

Horaires approximatifs : de h à h

Lieu identifié :
.....
.....

Nombre approximatif de personnes attendues :

BESOINS MATÉRIELS

JE DEMANDE UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC

Si oui, préciser (implantation précise, croisement, demande de fermeture à la circulation,...) :

.....
.....
.....

JE SOLLICITE DU PRÊT DE MATÉRIEL (préciser)

.....
.....
.....
.....
.....

AFFICHES

Dans le cadre de cet événement, la municipalité propose de fournir des affiches aux organisateurs. Pour en bénéficier, il vous suffit de nous préciser la quantité souhaitée. Elles seront mises à votre disposition à l'accueil de la mairie.

Format A3

..... exemplaires

Format A4

..... exemplaires

envoi par mail sur l'adresse suivante :

..... @

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Informations pratiques

- La livraison des barrières sera réalisée par les services techniques 72 heures avant la manifestation entre 9h et 16h30. Les barrières seront déposées en limite de fermeture de voies. Les arrêtés municipaux seront affichés sur les barrières et devront y rester jusqu'à la reprise des barrières réalisée par les services techniques.
- L'organisateur de la manifestation devra assurer la bonne garde du matériel de la ville et procéder à la mise en place des barrières pour la fermeture et l'ouverture de la voie conformément aux horaires définis dans l'arrêté municipal.
- Les barrières devront être remises à l'endroit où elles ont été déposées par les services techniques.
- L'organisateur de la manifestation devra assurer la propreté de la voie à la clôture de la manifestation.
- Les déchets devront être déposés dans les containers des participants et mis sur la voie publique les jours de collecte.
- L'organisateur devra s'assurer du bon déroulement de la manifestation tout en s'assurant de respecter le voisinage tant par le bruit que la gêne de circulation occasionnée.
- L'organisateur prend connaissance de la possibilité pour l'administration d'annuler et d'interrompre le déroulement de la manifestation pour tout motif d'intérêt général. L'ouverture de la voie devra alors être réalisée immédiatement. En cas de non-respect des mesures définies dans la présente inscription ou dans l'arrêté municipal, l'organisateur est informé que la manifestation sera annulée.
- En cas de dégradation du matériel mis à disposition et du domaine public, la responsabilité de l'organisateur pourra être engagée.

Fait à Torcy,
le

Signature obligatoire de l'organisateur

**Formulaire à renvoyer complété et signé par mail à
fetedesvoisins@mairie-torcy.org**